ID: 059-200068500-20220427-D2022\_04\_23-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

R

D



L'an deux mil vingt deux, le quatorze avril, le conseil communautaire s'est réuni à Cambrai d'aqqiomération (Nord), salle du Marché Couvert, sur la convocation qui lui a été adressée le huit avril deux mil vingt deux, en application des dispositions de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales sous la présidence de Mme Yvette BLANCHARD, Vice-présidente.

Nombre de délégués communautaires en exercice	92
Nombre de délégués communautaires présents	62
Nombre de votes	76

Nombre de conseillers communautaires titulaires présents : 62

ABANCOURT: Mme Françoise LAINE – AUBENCHEUL-AU-BAC: M. Michel PRETTRE - AWOINGT: M. Eddy DHERBECOURT - BANTEUX: Mme Bernadette GODET - BANTIGNY: M. Yves MARECAILLE - BLECOURT: M. Jean-Paul BASSELET -BOURSIES: M. Slimane RAHEM - CAGNONCLES: M. Bruno LEFEBVRE - CAMBRAI: Mme Martine BILBAUT, Mme Claire BURLET, Mme Amélia CAFEDE, Mme Marie-Anne DELEVALLEE, Mme Martine DESMOULIN, M. Jean-Marie DEVILLERS, Mme Nathalie DROBINOHA, Mme Dominique GAILLARD, M. Gérard LAURENT M. Jean-Pascal LEROUGE, Mme Sylviane LIENARD, M. Stephane MAURICE, Mme Laurence SAYDON, M. Nicolas SIEGLER, M. Sylvain TRANOY, M. Benoit VAILLANT, M. François-Xavier VILLAIN - DOIGNIES: M. Pascal MOMPACH - ESCAUDOEUVRES: Mme Agnès BILBAUT - ESNES: M. Olivier GOBERT - ESTRUN: M. Jean-Luc FASCIAUX - FLESQUIERES: Mme Fernande LAMOURET — FONTAINE-NOTRE-DAME: M. Bruno IVANEC - GONNELIEU: Mme Karine MORELLE - GOUZEAUCOURT: M. Jacques RICHARD - HAYNECOURT: M. Bernard HUREZ - HEM-LENGLET: Mme Yvette BLANCHARD - IWUY: M. Pascal GUSTIN, M. Daniel POTEAU - LES-RUES-DES-VIGNES: M. Marc LANGLAIS - LESDAIN: Mme Geneviève GAUTIER - MARCOING: M. Jean-Claude GUINET - MASNIERES: Mme Christelle COUTANT, M. Francis NOBLECOURT - MOEUVRES: M. Gérard SETAN - NEUVILLE-SAINT-REMY: M. Jean-Pierre COUVENT, M. Christian DUMONT, Mme Martine LABALETTE - NIERGNIES: Mme Marjorie GOSSELET-CAMBRAI NOYELLES SUR ESCAUT : M. Philippe LOYEZ - PROVILLE : M. Guy COQUELLE = RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE : M. Bernard DE NARDA, Mme Maryvonne RINGEVAL - RIBECOURT-LA-TOUR : Mme Christelle MARQUES - RUMILLY-EN-CAMBRESIS: M. Jean-FICHAUX - SAILLY-LEZ-CAMBRAI: Mme Marie-Thérèse DOIGNEAUX - SANCOURT: M. Claude LECLERCQ - SERANVILLERS-FORENVILLE : Mme Marie-Bernadette BUISSET-LAVALARD - THUN-L'EVEQUE : M. Jacques DENOYELLE - THUN-SAINT-MARTIN: Henri DESPRES - VILLERS-EN-CAUCHIES: M. Pascal DUEZ - VILLERS-GUISLAIN: M. Gérard ALLART - VILLERS-PLOUICH : M. Pascal BRUNIAUX - WAMBAIX : M. Romain MANESSE.

### Nombre de conseillers communautaires absents excusés, ayant donné procuration : 14

BANTOUZELLE: Mme Sylviane MAUR, titulaire, qui donne procuration à M. Jacques RICHARD, titulaire - CAMBRAI: Mme Sylvie LABADENS, titulaire, qui donne procuration à Mme Yvette BLANCHARD, titulaire - M. Brahim MOAMMIN, titulaire, qui donne procuration à M. Gérard LAURENT, titulaire - M. Pierre-Antoine VILLAIN, titulaire, qui donne procuration à Mme Marie-Anne DELEVALLE, titulaire - M. François WIART, titulaire, qui donne procuration à M. Guy COQUELLE, titulaire - M. Laurent WIART, titulaire, qui donne procuration à M. Bruno LEFEBVRE, titulaire - Mme Virginie WIART, titulaire, qui donne procuration à M. Gérard LAURENT, titulaire - CREVECOEUR-SUR-ESCAUT: M. Gilbert DRAIN, titulaire, qui donne procuration à Mme Marie-Bernadette BUISSET-LAVALARD, titulaire - CUVILLERS: M. Jacky LAURENT, titulaire, qui donne procuration à M. Jean-Paul BASSELET, titulaire - ESCAUDOEUVRES : M. Thierry BOUTEMAN, titulaire, qui donne procuration à Mme Agnès BILBAUT, titulaire - M. José DE SOUSA, titulaire, qui donne procuration à M. Jacques DENOYELLE, titulaire - FRESSIES: Mme Marie-Danièle CHEVALLIER, titulaire, qui donne procuration à M. Michel PRETTRE, titulaire - PAILLENCOURT : M. Fabrice LEFEBVRE, titulaire, qui donne procuration à Mme Yvette BLANCHARD, titulaire - PROVILLE : Mme Thérèse WARGNIES, titulaire, qui donne procuration à M. Guy COQUELLE, titulaire.

# **Suites:**

### Nombre de conseillers communautaires absents excusés, ayant donné suppléance : 3

NAVES : M. Jean-Pierre DHORME, titulaire, qui donne suppléance à M. Lucien CAPLIEZ, suppléant - RAMILLIES: M. Olivier DELSAUX, titulaire, qui donne suppléance à M. Bernard DEBUT, suppléant - RIEUX-EN-CAMBRESIS : M. Michel MOUSSI, titulaire, qui donne suppléance à Mme Thérèse MAIRESSE, suppléant -

### Nombre de conseillers communautaires absents : 13

ANNEUX: M. Thierry LEVEQUE - CAMBRAI M. Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Jeannie BERTELOOT, Mme Aline CHATELAIN, Mme Françoise DEMONTFAUCON, M. Nicolas SIMEON, M. Christophe SIMPERE - CANTAING-SUR-ESCAUT: M. Eric PARENT - CAUROIR: M. Benoît DHORDAIN - ESWARS : M. Francis REGNAULT - HONNECOURT-SUR-ESCAUT : M. Jean-Pierre GOLEBIEWSKI - IWUY : Mme Emilie DUPUIS - TILLOY-LEZ-CAMBRAI : Sonia LANCEL.

Secrétaire de séance : M. Benoît VAILLANT.

# D2022-04-23 - ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Envoyé en préfecture le 27/04/2022

Reçu en préfecture le 27/04/2022

Affiché le

ID: 059-200068500-20220427-D2022\_04\_23-DE

# <u>D2022-04-23 – ELECTIONS PROFESSIONNELLES</u>

Rapporteur : M. COUVENT Conseiller délégué

Madame, Monsieur,

La date des élections professionnelles pour le renouvellement des représentants du personnel au sein des instances paritaires est fixée au jeudi 8 décembre 2022 (arrêté du 9/03/2022).

A cette occasion, une nouvelle instance le « Comité Social Territorial » est créée en lieu et place du Comité technique et du CSHCT.

Les effectifs communautaires au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (titulaires, stagiaires, contractuels de droit public et de droit privé) relevant du comité social territorial ont été communiqués à l'organisation syndicale, à savoir :

- 57 femmes (47 % de l'effectif)
- 63 hommes

soit: 121 agents au total.

Avant la présentation d'une délibération en conseil communautaire le 14 avril 2022 (soit au moins 6 mois avant la date du scrutin), l'avis de l'organisation syndicale a été sollicité par courrier en date du 21 mars 2022, sur :

1/ la composition du conseil social territorial qui compte tenu des effectifs, pourrait êtes fixé, comme précédemment, à :

- 3 représentants titulaires
- 3 représentants suppléants.

2/ le maintien <u>ou non</u> du paritarisme en fixant un nombre de représentants de l'EPCI <u>égal</u> <u>ou inférieur</u> à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,

3/ la décision de recueil <u>ou non</u> de l'avis par le comité social territorial, de l'avis des représentants de l'EPCI

Compte-tenu de l'avis de l'organisation syndicale, le conseil communautaire a, à l'unanimité, décidé de :

- fixer la composition à :
- 3 représentants titulaires
- 3 représentants suppléants.
  - maintenir le paritarisme en fixant un nombre de représentants de l'EPCI <u>égal</u> à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants
  - décider du recueil de l'avis par le comité social territorial, de l'avis des représentants de l'EPCI.

Publié le .... 2 7 AVR 2022

Certifié exécutoire le 27 AVR. 2022

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an -susdits, Suivent les signatures..... Pour extrait conforme

Le Président,

Nicolas SIEGLER